



L'Université de Ouagadougou : territoire de la contestation et de la répression des étudiants†

Issa Sory*

Résumé

L'objectif de cet article est d'analyser les processus de formation et de structuration des territoires qui se déclinent à travers les jeux d'acteurs, notamment entre l'Association nationale des étudiants burkinabé – section locale de l'Union générale des étudiants burkinabé – de Ouagadougou et les autorités universitaires, municipales et étatiques. Depuis le début des années 1990, face à la massification des effectifs étudiants et à l'application des Programmes d'ajustement structurel, l'instauration d'un service de Sécurité et la délocalisation des cités universitaires sont apparues comme autant de stratégies visant à limiter la portée des contestations estudiantines. En 1998, des « zones rouges » – zones autour d'institutions interdites aux manifestations – sont délimitées dans la capitale par les autorités communales. La capacité du mouvement social en général, étudiant en particulier, à s'y rendre lors des périodes de tension sociopolitique est ainsi révélateur des rapports de forces entre les organisations syndicales et les autorités.

Abstract

The aim of this paper is to analyse the processes of territories' formation and patterning which result from actors' games, particularly between the local Section of Ouagadougou of the General Students Union of Burkina Faso (*Union générale des étudiants burkinabé*) and the University's, municipal and state's authorities. Since the early 1990's, in the face the increasing number of students and the implementation of the Structural Adjustment Programmes, the setting of a Security Service and the relocation of University accommodations have appeared as strategies intending to reduce the effects of students' contestations. In 1998, « red sectors » – zones around

* Doctorant, Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Email: soryssa@yahoo.fr

defended institutions from demonstrations –are demarcated in the capital by the city’s authorities. The ability of a social movement in general, particular of student, to reach these sectors during periods of socio-political tensions is thus a marker of power balances between the Unions and the states authorities.

Introduction

Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, est une ville en pleine croissance démographique comme la quasi-totalité des capitales africaines. Du fait, entre autres, des pratiques architecturales et de l’absence de politiques de logement, cette croissance est fortement corrélée à l’expansion spatiale de l’habitat. En effet, de 1960 – année de l’indépendance du pays – à 2006, le gain spatial annuel est resté sensiblement égal à l’accroissement démographique annuel, soit 5 pour cent contre 7 pour cent (Ouattara et Somé 2009).

Cet étalement de l’espace urbain, produit de l’urbanisme progressif, englobe au passage des infrastructures qui se trouvaient jadis en zone périurbaine ou en périphérie à l’instar de l’Université de Ouagadougou. Cette université était localisée à la périphérie Est de la ville (à quelques encablures des « symboles de l’Etat »)¹ – à sa création en 1974.

L’Association nationale des étudiants burkinabé (ANEB)² – et *a fortiori* sa section ouagalaise l’ANEB/Ouaga – a connu de grands moments de confrontation avec les régimes qui se sont succédé depuis l’indépendance. Au début des années 1990, sous les injonctions des institutions de Bretton-Woods (le Fonds monétaire international et la Banque mondiale) les autorités entreprennent l’application des Programmes d’Ajustement Structurels (PAS) qui se traduisent dans la société en général, dans l’enseignement supérieur en particulier, par des « mesures anti-sociales » dénoncées par les syndicats. Anticipant les résistances que ne manqueront pas de susciter de telles politiques, la Banque mondiale suggère aux Etats de l’Afrique subsaharienne de faire montre d’« une volonté politique inébranlable jusqu’au plus haut niveau » pour « vaincre » la « résistance des groupes d’intérêts » (Banque mondiale 1988 ; Zeilig et Dawson 2008). En s’engageant dans l’ajustement structurel, les autorités burkinabé se placent dans une position où elles doivent obéir à des exigences extérieures et faire face à des résistances à l’interne.

A partir de l’état de l’art sur le sujet, des enquêtes qualitatives et des relevés cartographiques, l’article analyse les enjeux de la localisation du site de l’Université dans la ville de Ouagadougou dans un contexte de libéralisation de l’institution et face à des étudiants « frondeurs ». Ensuite, il explicite les

logiques étatiques de gestion des contestations et celles estudiantines de contournement des obstacles. Enfin, l'article interprète, à la lumière des déclarations des différents acteurs, le processus actuel de délocalisation des cités universitaires.

Situation géographique d'une université aux étudiants contestataires

Décrire la localisation actuelle de l'Université de Ouagadougou et analyser la singularité du mouvement étudiant burkinabé, dans un contexte de libéralisation de l'enseignement supérieur, peuvent permettre de comprendre la nature des enjeux à l'œuvre.

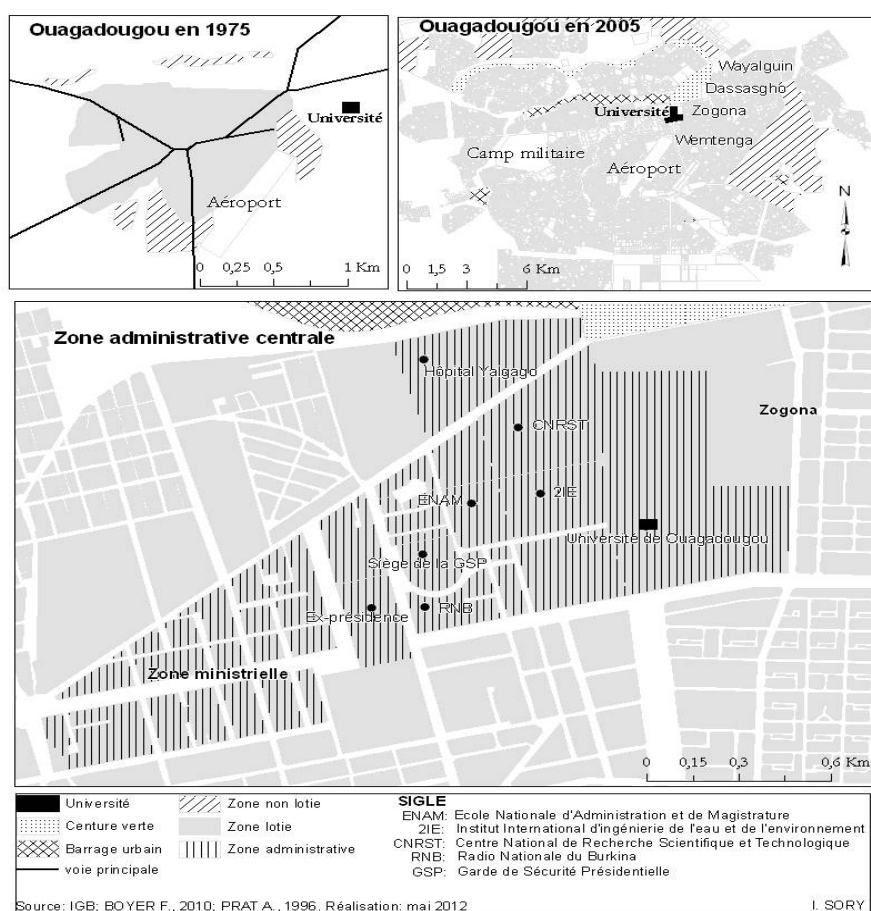
Localisation de l'Université dans la ville de Ouagadougou

L'Institut supérieur de formation pédagogique (ISFP), qui deviendra l'Université de Ouagadougou, est créé en 1965. Cet institut a alors pour vocation la formation des enseignants du secondaire dans le cadre de la « voltatisation des cadres ». ³ Quatre ans plus tard, l'ISFP est transformé en Centre d'enseignement supérieur (CESUP), destiné cette fois-ci à la formation de littéraires de niveau premier cycle. C'est en avril 1974 que l'Université de Ouagadougou est créée à partir du CESUP avec 374 étudiants (Saba 2007 ; Chouli 2009a).

L'Université de Ouagadougou est localisée dans le quartier Zogona qui marque, au milieu des années 1970, la limite Est de la zone urbanisée de la ville de Ouagadougou. La production de l'espace urbain, même lent dans les deux premières décennies postcoloniales, avait permis de lotir une partie du quartier à l'intérieur duquel des zones résidentielles comme la Zone du Bois et la Rotonde ont été érigées. Des centres scientifiques tels que l'École nationale d'administration et de magistrature (ENAM), l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE ex-EIER/ETSHER) et le Centre national de recherche scientifique et technologique (CNRST) sont alors implantés aux alentours de l'Université.

C'est avec les lotissements dits « commando », ⁴ sous le Conseil national de la révolution (CNR) de Thomas Sankara (1983-1987), que le site de l'Université va se retrouver quasiment au centre de la ville de Ouagadougou à travers les lotissements du reste du quartier Zogona, des quartiers Wemtenga (secteur 29), ⁵ Dassasgho et Wayalghin (secteur 28). Il constitue avec les autres centres scientifiques (ENAM, 2IE et CNRST) le prolongement de la zone administrative centrale ⁶ de la ville de Ouagadougou. (cf. carte 1).

Carte 1 : Localisation de l'Université dans le tissu urbain de Ouagadougou



Les contestations des étudiants sur le continent, à partir des années 1980, ont surtout trait aux effets des programmes d'ajustement structurel alors que jusque-là elles portaient surtout sur le positionnement idéologique des Etats postcoloniaux (Bianchini et Korbéogo 2008). Le « syndicalisme révolutionnaire » que pratique l'ANEK (Loda 1999) sur le campus de l'Université de Ouagadougou explique ses moments importants de confrontation avec la IV^e République.

La tendance à la libéralisation de l'Université

Les programmes d'ajustement structurel ont été appliqués dans les pays en développement et en Europe de l'Est pour incorporer les économies

périphériques dans le système capitaliste international. En Afrique, ils visaient le remboursement de la dette à travers des politiques d'austérité pour « assainir » les finances publiques. Ainsi, le FMI a imposé aux différents Etats, entre autres :

- la réduction des dépenses de l'Etat ;
- l'augmentation des impôts de façon à permettre les recettes additionnelles ;
- l'amélioration du solde commercial et la stimulation de la production intérieure à travers la dévaluation de la monnaie (Diouf 2002).

La réduction des dépenses de l'Etat comporte la compression de la fonction publique et la privatisation des entreprises d'Etat. Dans l'enseignement supérieur, l'affaiblissement de ses charges sociales passe notamment par le contingentement des bourses avec l'idée que les étudiants doivent supporter le coût de leur formation. Dès la rentrée 1992-1993, les autorités décident d'introduire le critère de mérite dans l'octroi des bourses. Ainsi, les nouveaux bacheliers âgés de moins de 23 ans devaient se partager 500 bourses par an. Des entretiens avec les responsables des organisations syndicales estudiantines, il ressort que cette mesure était transitoire, l'objectif visé était la suppression totale des bourses. Au secondaire, la suppression des bourses a été progressive. A partir de la rentrée 1996-1997, elles étaient octroyées qu'aux filles dans le cadre des politiques de « discrimination positive ». Actuellement, plus aucun élève de ce cycle n'est boursier au Burkina Faso.

Les effets du contingentement des bourses se sont vite fait sentir. De 98 pour cent en 1989, la proportion des étudiants boursiers est passée à 19 pour cent en 1999 (Chouli 2009a). Malgré l'augmentation du contingentement de 500 à 1000, à la rentrée 2007-2008, les boursiers représentaient moins de 7 pour cent des étudiants ; soit 1987 à cette date (Grégoire 2010). Cette mesure n'est qu'un des aspects du désengagement de l'Etat des œuvres sociales aux étudiants, la restauration en est un autre, comme le prouve les propos du ministre Laya Sawadogo, selon qui « l'Etat n'a l'obligation de restaurer que les boursiers et non l'ensemble de étudiants » (*L'Etudiant Burkinabé* n° 37, 2005:8). Devant les nombreuses résistances estudiantines, divers dispositifs ont été institués pour se substituer aux bourses, notamment un prêt d'études. Ce prêt, instauré en 1994, est remboursé après le premier emploi au taux d'intérêt de 3 pour cent.

En tentant de dissocier les deux niveaux de l'enseignement (secondaire et supérieur), l'Office central des examens et concours du secondaire (OCECOS) a été créé. Le baccalauréat organisé par cet office devait couronner la fin du lycée et non le premier diplôme universitaire. Les

détenteurs de ce diplôme auraient ainsi dû passer un test pour accéder au campus dans la limite des capacités d'accueil de l'Université. L'OCECOS devait ainsi organiser le BAC 1999-2000, mais la mobilisation des étudiants empêche ce projet. S'il organise les examens du baccalauréat, ce dernier reste le premier diplôme universitaire. Ainsi, les infrastructures (amphithéâtres et salles de cours) se sont révélées insuffisantes pour accueillir les bacheliers. Malgré la déconcentration de l'Université – divers campus ont été créés : Bobo-Dioulasso (1997), de Koudougou (2005), Fada N'Gourma (2011) et Ouahigouya (2011) – le nombre d'étudiants sur le campus de Ouagadougou n'a eu de cesse de croître passant de 5 178 en 1989-1990 à 10 418 en 1999-2000 pour atteindre 42000 en 2008-2009 (Saba 2007 ; Chouli 2009a).

Les contestations des organisations syndicales estudiantines de l'Université de Ouagadougou regroupées dans un collectif (CODE – Collectif des Organisations démocratiques des Etudiants)⁷ avaient pour objectif de s'opposer à cette tentative de désengagement de l'Etat de l'enseignement supérieur et d'assurer la sauvegarde et le renforcement des libertés académiques sur le campus.

Un environnement historiquement contestataire

L'engagement politique et syndical des étudiants burkinabé s'est révélé après la Deuxième Guerre mondiale. Dès 1950, ils créent l'Association des Etudiants Voltaïques en France (AEVF), actuelle Association des Etudiants Burkinabé en France (AEBF) et l'Association des Scolaires Voltaïques à Dakar (ASV) en 1956. Ensemble, ces organisations créent l'Union générale des étudiants voltaïques (UGEV actuelle UGEB)⁸ en 1960. Elles s'engagent avec la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) dans les luttes pour la décolonisation des pays africains. Dans les universités africaines, « les étudiants voltaïques apparaissent [...] aux yeux des régimes pro-occidentaux de l'Afrique de l'Ouest comme des champions d'une politisation subversive dont il s'agit d'éviter la contagion » (Bianchini et Korbéogo 2008:38). Il s'ensuit l'exclusion d'étudiants burkinabé en Côte d'Ivoire en 1970, au Niger en 1979 et au Togo en 1981. Depuis sa création, l'UGEV a été réprimée par les différents régimes politiques et à certaines périodes⁹ de son histoire contrainte à vivre en semi-clandestinité. Les militants de l'association étudiante ont eu à faire face à différentes méthodes de répression : de l'interdiction de ses activités à l'assassinat d'étudiant (notamment Dabo Boukary) en passant par les renvois des grévistes ou « activistes », les coupures de bourses, etc.

La période de libéralisation politique n'a pas mis fin à la répression des contestations estudiantines, dont le symbole est le meurtre en mai 1990 de Dabo Boukary, étudiant en médecine. Mais le régime, en plus de la violence physique, use de la répression judiciaire (arrestations, procès). Depuis

l'application des PAS, lors des crises sur le campus de Ouagadougou et plus largement dans la société, aux revendications sociopolitiques, s'agrègent systématiquement des questions économiques. En effet, le Burkina Faso connaît un mouvement social dynamique. En 1998, avec l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, les étudiants vont se retrouver à « l'avant-garde » du mouvement de contestation. L'UGEB forme avec une cinquantaine d'organisations le Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques (CODMPP). Pendant plus de deux ans, le pays connaît une crise extrêmement aigüe. Différentes catégories sociales protestent contre l'impunité, les crimes économiques, le programme d'ajustement structurel, etc. En même temps qu'ils protestent contre l'impunité, les étudiants ont des revendications corporatistes, ayant trait à leurs conditions de vie et d'études. Les autorités profitent de cette crise sociopolitique pour invalider l'année universitaire 1999-2000 et procéder à la refondation de l'université de Ouagadougou. Ainsi, les Unités de Formation et de Recherche (UFR) ont été « érigées » sur les ruines des facultés. Ces UFR sont désormais dirigées par des directeurs nommés et non par des doyens de faculté élus.⁹ Transition ? Avec les émeutes de la faim, en janvier et février 2008, l'UGEB participe à la création de la coalition nationale de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (CCVC) qui tente d'organiser les protestations « spontanées ». En juin 2008, une marche de deux corporations de l'ANEB de Ouagadougou est réprimée à « balles réelles ». Les autorités usent de la violence, la répression judiciaire et de la répression économique – l'université et les œuvres sociales sont fermées et n'ouvriront qu'au mois de septembre 2008 (Chouli 2009b). Au premier semestre de l'année 2011, lors de la plus grande crise sociopolitique du Burkina Faso postcolonial, les étudiants se placent aux côtés de la révolte populaire pour demander la vérité et la justice dans la mort de Justin Zongo¹⁰ dans le cadre de la CCVC dont elle est membre fondateur.

Au regard des prises de position et des alliances de l'UGEB, les autorités sont convaincues que les revendications de ses sections sont avant tout politiques voire idéologiques.

Stratégie étatique de gestion des territoires de contestation estudiantine

En optant pour le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), les autorités universitaires ont adopté plusieurs stratégies dont l'instauration d'élections de délégués de facultés – devenus des Unités de Formation et de Recherche en 2000 – et la répression en vue respectivement d'exclure l'ANEB des instances de décision et de circonscrire la portée des manifestations.

Stratégies d'exclusion des instances de décisions

Sous le Conseil national de la révolution (1983-1987), les étudiants étaient représentés aux instances de décisions par les membres des Comités de défense de la révolution (CDR) installés à l'université. Le Front Populaire issu du coup d'Etat de 1987 va remplacer les CDR par les Comités révolutionnaires (CR). Avec l'ouverture démocratique, à partir de 1991, qui a favorisé la prolifération d'organisations syndicales, le Recteur va instituer les élections des délégués élus de faculté pour remplacer les CR.

Les premières élections se sont déroulées en 1994, avec deux camps : des listes de candidats appartenant à l'ANEB et des listes appelées les candidats indépendants.

Pendant quatre ans, l'ANEB Ouagadougou a dû partager les facultés avec les indépendants. Pour tenter de briser l'hégémonie de l'ANEB, les autorités universitaires ont soutenu ces « indépendants » à travers des « moyens financiers et matériels pour leur campagne » (*Bendré* 22 juin 2003). Une fois élus, l'administration les sollicitait pour faire passer des mesures et/ou briser les luttes de l'ANEB dont celle de 1996-1997. C'est à partir de 1998-1999 que l'ANEB remporte les élections dans toutes les facultés (les instituts et l'École Supérieure d'Informatique ayant été transférés à l'Université de Bobo-Dioulasso une année auparavant) ce, jusqu'aux dernières élections en 2009.¹¹ L'ANEB procède ainsi à la définition de la mission du délégué élu qui passe de « la représentation des intérêts de l'administration auprès des étudiants » – comme le voulait les autorités avec les indépendants – à « la représentation des intérêts des étudiants auprès de l'administration ».¹²

Utilisé pour écarter les organisations syndicales des instances de décision, le poste de délégué élu d'étudiants a été transformé, par l'ANEB, en « un poste de combat ».¹³ Ces élections sont devenues un des instruments de cette organisation pour mesurer son ancrage auprès des étudiants et l'état des rapports de forces.

Territoires de contestation des étudiants comme marqueur des rapports de forces

Les itinéraires de contestation des étudiants sont prioritairement orientés sur le rectorat de l'Université de Ouagadougou (devenu présidence de l'Université avec la refondation en 2000). Néanmoins, il est à souligner que les différentes plates-formes de l'ANEB de Ouagadougou pointent tous les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche scientifique (MESSRS), actuel Ministère des enseignements secondaire et supérieur (MESS), qui peuvent être la destination des manifestations estudiantines :

- le Centre national de l'information, de l'orientation scolaire et professionnelle et des bourses (CIOSPB) est chargé de la gestion des bourses ;
- le Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER) qui est chargé de la gestion de « l'aide » et du prêt ;
- le Centre national des oeuvres universitaires (CENOU) dont relèvent les services sociaux ;
- le MESS et la présidence de l'Université, garantes de la formation et des libertés syndicales et politiques.

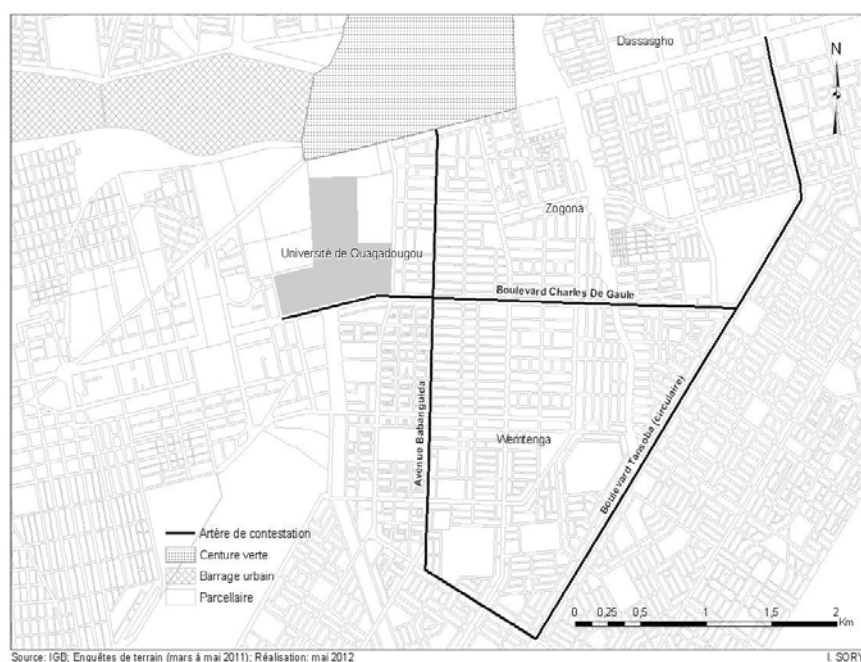
Tous ces services peuvent être la « cible des marches ». L'itinéraire d'une « marche est motivé par l'objectif que vise l'organisation à un moment donné et les rapports de forces ».¹⁴ C'est ainsi que le 15 février 2000, les étudiants de la Faculté des sciences de santé – actuelle Unité de formation et de recherche sciences de santé (UFR/SDS) – ont organisé une marche en direction du centre hospitalier universitaire pour, entre autres, revendiquer des indemnités pour les stagiaires de la formation sanitaire. Le lendemain (16 février 2000), ils en organisent une autre, cette fois en direction du rectorat de l'Université (*L'Etudiant Burkinabé* n° 29, 2000:5-7).

Ces itinéraires de contestation – en direction des « cibles » – sont respectés « en conditions normales », lorsque la manifestation n'est pas réprimée. Les manifestations des étudiants, après la refondation de l'Université en 2000, avec l'occupation de la ville traduisent une logique instantanée d'auto-défense collective et un processus de formation de territoires de contestation hors de l'Université.

Avec la refondation de l'Université en octobre 2000, les autorités ont décidé d'interdire des activités syndicales sur le campus (meetings et sit-in) à travers la révision du texte sur les franchises universitaires (décret n° 2000-560/PRES/PM/MESSRS/MEF/SECU du 12 décembre 2000). Dès lors, toute activité associative doit être autorisée par le président de l'Université qui dispose des compétences pour l'interdire. Malgré tout, l'ANEBS a tenté, en janvier 2002, de « reconquérir cette liberté d'expression sur le campus » à travers des meetings sur le « terrain Dabo Boukary ». Les meetings des 10, 17 et 24 janvier seront ainsi « réprimés ». Au cours de ces trois jeudis de tentatives de manifestation, les méthodes ont été employées par les autorités pour contenir les étudiants : envahissement dudit terrain par les forces de l'ordre très tôt le matin avant l'arrivée des étudiants, répression, arrestation de certains manifestants, incarcération et libération pour que les cours reprennent. Ces manifestations ont permis de révéler des territoires plus ou moins sous l'emprise des étudiants. Il s'agit des grandes artères dans le voisinage immédiat de l'Université : le Boulevard Charles De Gaulle (de

l'Université jusqu'à la pédiatrie), l'Avenue Babanguida et le Boulevard Tansoba (la circulaire) (cf. carte 2). Par la suite, ces artères ont servi de lieux d'expression du mécontentement des étudiants lorsque cela était impossible sur le campus et elles continuent à l'être.

Carte 2 : Les territoires de contestations des étudiants de l'Université de Ouagadougou



D'autres formes d'action contestataires (« self-service » dans les stations d'essence, incendie de pneus sur ces artères, etc.) peuvent être adoptées en sus comme s'il s'agissait d'informer l'opinion publique de l'existence d'une anomalie. Sans que ces actes ne relèvent de mot d'ordre de l'ANEB, ils sont souvent compris par ses responsables. A l'assemblée générale du 9 janvier 2003, le président de l'UGEB, Souleymane Kologo, a laissé entendre que les « actes hors du campus, [du fait de l'intervention des forces de l'ordre], constituent la translation des gaz lacrymogènes projetés sur le campus ». Ce leader syndicaliste renchérit : « Lorsque les libertés fondamentales sont bafouées [la liberté d'expression], ces types de manifestations constituent une forme de résistance ».¹⁵

La proximité de ces grandes avenues peut justifier qu'elles soient « envahies » par les manifestants en cas de répression. De plus, leur importance en termes de flux de circulation peut aussi, semble-t-il, en être une

raison. Par contre, d'autres artères présentent les mêmes caractéristiques sans constituer les destinations privilégiées des manifestants. Il s'agit, par exemple, de la continuité du Boulevard Charles De Gaulle (l'Université) à l'Avenue du Burkina. Le degré d'intégration des étudiants dans les quartiers populaires (Zogona et Wemtenga) serait l'une des raisons du choix des artères qu'ils jugent ouverts à la contestation. En effet, dans ces quartiers où vit un grand nombre d'étudiants non admis en cité universitaire, les manifestants ont recours aux résidents pour échapper à la « traque » des forces de l'ordre. Des protestations sur la voie publique, qui pourraient troubler la quiétude des résidents immédiats, se trouvent soutenues par lesdits résidents à travers la protection des manifestants par la transformation des concessions en refuges. La « garantie de soutien » des « voisins » du site de l'Université concourt à la formation de territoires de contestation des étudiants de l'Université de Ouagadougou face à la répression des autorités. Par exemple, en 2008, les étudiants se mêlaient aux populations riveraines de l'université ou des parcours de manifestation pour échapper aux forces de l'ordre.¹⁷ C'est aussi le cas lors de la manifestation réprimée de l'ANEB le 11 mars 2011. Les alentours de l'université sont le théâtre d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. La zone est recouverte d'un nuage de gaz lacrymogène tandis que, note *L'Eveil Education* (n°174 du 21 mars 2011), « les habitants terrés chez eux [ouvrent] par moment leur porte aux manifestants qui y [trouvent] refuge ». De façon tacite, il y a même d'une certaine manière une reconnaissance du territoire des étudiants par les autorités (cf. supra).

L'institutionnalisation d'une répression programmée

Les prises de position de l'UGEB ont fait de ses sections des cibles des différents régimes dans l'histoire postcoloniale, comme mentionné plus haut. Après la longue lutte de 1999-2000 qui va aboutir à l'invalidation de l'année académique et à la refondation de l'université, les autorités réfléchissent au stationnement permanent de « forces de l'ordre » sur le campus qui va se traduire par la création d'une « police des Universités ». En effet, le nouveau décret sur les franchises universitaires prévoit la création d'un « Service de Sécurité Permanente du Campus (SCA) » pour la sécurité physique et intellectuelle du personnel du campus, la sécurité des outils de travail, des biens et du matériel et l'orientation des visiteurs sur le campus.

Par la suite, ce service - Service de sécurité permanente du campus (SCA) – sera dénommé Police spéciale des universités (PSU). Finalement, le corps qui sera « imposé » aux étudiants en 2008 sera appelé Service de Sécurité des universités (SSU) ; certainement pour atténuer la perception répressive que l'opinion publique pourrait en avoir. Au nombre de 200 policiers pour l'Université de Ouagadougou, l'objectif de ce service « policier » est

d'appréhender « toute personne qui empêche ou contribue à empêcher le bon fonctionnement, la bonne administration, l'ordre dans les établissements universitaires ou la réalisation des activités académiques et pédagogiques ». ¹⁶ Le mémorandum sur les violences et les violations des franchises et libertés universitaires à l'Université de Ouagadougou entre 2000-2002 souligne que « pour prévenir les risques de dérives revendicatives suicidaires que court la jeunesse scolaire, les assises nationales ont fait les recommandations suivantes : [...] la création d'un corps de police spécialisé dans la surveillance et de maintien de la sécurité dans les enceintes et espaces universitaires ». (*L'étudiant burkinabé* n° 37, 2005:7)

Si la « domestication » de l'Université était prévue dans le cadres de l'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), les défenseurs du Service de Sécurité des Universités (SSU) ¹⁷ le justifient par certains modes d'actions revendicatives qui se sont faits jour sur le campus, entre autres des « agressions » des enseignants et des affrontements entre étudiants.

En 1993, l'Université de Ouagadougou comptait une vingtaine de syndicats d'étudiants (Chouli 2009b). Les premières revendications contre les effets des PAS vont prendre la forme de révoltes. Des étudiants qui étaient habitués à être informés, des jours à l'avance, à travers des « passages », ¹⁸ de la tenue d'assemblées générales pour élaborer des plates-formes revendicatives, de meetings, de sit-in, etc. étaient surpris de se voir obliger de quitter les cours pour fait de grève sans qu'ils ne soient au préalable prévenus des motifs. Décrivant ces nouvelles méthodes de lutte, l'UGEB souligne qu'« une poignée d'individus qui n'ont concerté personne, qui n'ont rien préparé (pas d'Assemblée Générale, pas de passages dans les classes, pas d'affiches, etc.) s'élancent dans les amphis et les salles de cours, sifflets à la bouche, tuyaux d'eau à la main, menaces d'enseignants et d'étudiants, ultimatum par-ci, cris de guerre par-là, tambourinements sur le matériel ; dans la foulée une grève est lancée » (*L'Etudiant burkinabé* n°28, 2000:3). Ces modes d'action, proches de celles de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) de cette période, ont fait dire à certains intellectuels, peu avertis sur le syndicalisme des étudiants burkinabé, que les étudiants burkinabé venus de la Côte d'Ivoire ont été à « l'origine » de la grande lutte de 1999-2000 « probablement parce qu'ils avaient fréquenté des milieux syndicaux et politiques qui n'existaient pas au Burkina ». ¹⁹

Ces mouvements spontanés et répétitifs n'étaient cautionnés ni par l'ANEB, ni par les enseignants, ce d'autant plus qu'ils concernaient souvent des problèmes partiels des étudiants notamment l'affichage des listes pour le paiement du prêt FONER, de l'aide, de la restauration, etc. Au lieu de créer un rapport de force fondé sur les réalités des étudiants, les manifestations avaient tendance à décrédibiliser les revendications des étudiants, à la

fois, auprès de l'administration et des enseignants tout en donnant comme prétexte aux autorités de recourir à la sécurisation du campus pour « le bon fonctionnement [...des] établissements universitaires ».²⁰

Pendant ces manifestations violentes, de nombreux étudiants ont été agressés. Par exemples, le 17 janvier 2000, suite au refus de certains étudiants de suivre le mot d'ordre de grève de l'Union Nationale des Etudiants du Faso (UNEF), certains des militants de ce syndicat, armés de bâtons de couteaux et de machettes n'ont pas hésité à violenter des étudiants ; une de leurs victimes sera même admise aux urgences. Cet après-midi du 17 janvier 2000 d'affrontement entre étudiants a été même surnommé « l'après-midi des longs couteaux ». Cette agression a conduit à l'affrontement du 18 janvier 2000 entre les militants de l'ANEB et ceux de l'UNEF qui s'est soldé par la « neutralisation » des derniers. Les 26 et 27 avril 2002, un autre affrontement est enregistré. Dirigé, cette fois-ci, par l'Association Nationale des Etudiants Burkinabé (ANEB) contre un groupe d'étudiants dénommé « les guerriers ». Trois d'entre eux seront battus avant d'être remis aux forces de l'ordre.

Prétextant la violence sur le campus, à travers ces différents cas d'affrontements, les autorités universitaires vont suggérer un Service de Sécurité des Universités pour permettre une certaine sérénité sur le campus mais aussi « pour prévenir les risques de dérives revendicatives suicidaires que court la jeunesse scolaire ». De ce point de vue, l'instauration du SSU répondait à un double objectif :

- un objectif sécuritaire pour permettre un environnement « propice » à l'exercice des activités académiques et pédagogiques ;
- un objectif politique par le musellement des étudiants mais aussi tous les autres acteurs de l'Université pour faire passer les différentes mesures.

Par contre, les recommandations issues du mémorandum (ci-dessus cité) et les différentes déclarations d'acteurs politiques mettent en avant la portée politique du SSU. En effet, en 2005, lors d'une audience avec l'ANEB, Laya Sawadogo, alors Ministre des Enseignements Secondaires Supérieurs et de la Recherche Scientifique (MESSRS), a affirmé que « tant que la 4^e République sera là, la PSU (devenue SSU) sera installée » (*L'Etudiant Burkinabé* N°37, 2005:8). Dans son interview au journal *Le Pays*, le 1^{er} septembre 2008, jour de l'implantation du SSU sur les campus, le ministre de l'Environnement et du cadre de vie, Salifou Sawadogo, par ailleurs secrétaire national à la jeunesse du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), n'a pas caché la mission du SSU. Pour lui, ce corps permettra

à cette majorité des étudiants, aux professeurs et aux personnels de soutien de vaquer en toute quiétude à leurs activités sur le campus, de lutter contre

les vols et les violations répétées et impunies de l'espace universitaire. Naturellement, il s'en prendra aux casseurs de biens publics et autres vandales en gestation ». Il précise qu'il s'agit de « procéder à un nettoyage du campus et permettre seulement à ceux qui veulent véritablement étudier de le faire et dans des conditions plus acceptables.

Historiquement, l'UGEB s'est positionnée aux côtés des luttes de la société civile du burkinabé. Sa proximité avec des organisations syndicales de travailleurs et de mouvements des droits humains suscite un soutien mutuel dans les luttes de ces différentes composantes.

« Soutenir les masses populaires » pour bénéficier de leur soutien

Dans sa plate-forme d'union de 1979, l'UGEB déclare « soutenir les masses populaires ». Sous la 1^{re} République, elle a souvent été dans les luttes des scolaires ; ce qui a abouti à la création de la coordination des élèves et étudiants en 1999. En 1995 elle participe officiellement à la création du Comité pour le Règlement des Affaires pendantes en matière de Droits Humains (CRADH) avec le Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) et la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B). Avec ces deux organisations et d'autres ONG et partis politiques, l'UGEB participe à la création de Collectif des organisations de masse et de partis politique (CODMPP) en 1998 suite à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo et de ses compagnons puis de la Coalition nationale de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (CCVC) en 2008. Pour reprendre les propos de Halidou Ouédraogo, ancien président du MBDHP et du CODMPP, elle est « le bras droit » de cette dernière structure et de la CCVC lors des différentes manifestations.

Ces structures intègrent pleinement les problèmes estudiantins dans leurs revendications :

- la prise en compte de certains de ses points dans la plate-forme revendicative du CODMPP et de la CCVC ;
- la marche des femmes du CODMPP en direction de l'Assemblée Nationale, en octobre 2000, pour exiger la libération des responsables de l'ANEB de Ouagadougou ;
- l'Assemblée Générale du CODMPP, consacrée en grande partie à la situation de l'Université de Ouagadougou, le 13 décembre 2002, pour demander le « départ du Président de l'Université pour incompétence notoire » et exiger la libération des militants de l'ANEB dont son président ;²³

- dans le cadre de la CCVC, l'octroi de la bourse du travail pour la tenue des activités de l'ANEB lorsque les étudiants sont expulsés du campus et l'Université fermée ; etc.

L'offensive des autorités contre les libertés syndicales ne se limite évidemment pas au syndicalisme étudiant mais vise tout le mouvement social. Ainsi, pour « protéger les institutions républicaines », les autorités municipales décident de refuser l'itinéraire de la manifestation du collectif syndical CGT-B organisée le 1^{er} mai 1998. Les syndicalistes maintiennent leur itinéraire malgré l'interdiction. « Une armada des forces de l'ordre s'était déployée sur ladite voie [l'Avenue de la Nation] avec le maire en tête. La marche a été arrêtée au carrefour de l'Etat Major. Nous avons à l'époque décidé de replier ». ²⁴ Par la suite, le maire, au travers d'une circulaire, informe les responsables de la société civile des limites de la « zone rouge » qu'il a instituée. Cette zone englobe toute la zone administrative centrale délimitée par l'Avenue Kwamé N'krumah, l'Avenue Houari Boumedienne, l'Avenue du Burkina et l'Avenue Thomas Sankara.

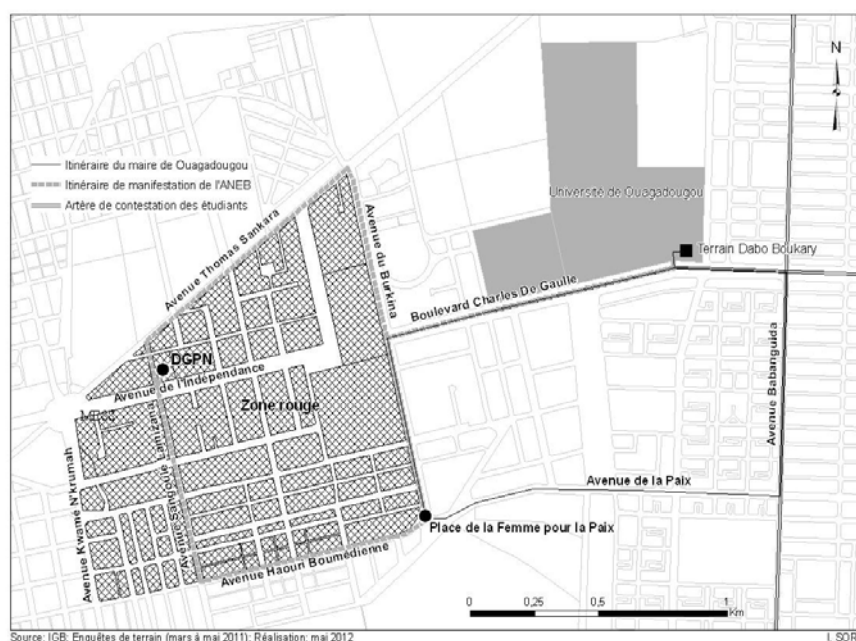
Il est à noter que les raisons de délimitation sont variables, quand bien même il est question dans la circulaire de « protéger les institutions républicaines ». Le respect ou non par les forces sociales de la « zone rouge », est entièrement fonction des rapports de forces au moment des actions. En effet :

- l'ANEB a profité du mouvement de reflux du pouvoir, suite à la manifestation du CODMPP du 8 avril 2000, pour organiser sa marche de fin avril 2000 en direction du Ministère des enseignements secondaire et supérieur et de la recherche scientifique (MESSRS) ;
- le CODMPP et la CCVC continuent de manifester sur l'Avenue Kwamé N'krumah qui, pourtant, fait partie de la « zone rouge » ;
- le 11 mars 2011, l'itinéraire de la marche de l'ANEB en direction de la Direction générale de la police nationale (DGPN) a été refusé. En revanche, fin mai 2011, les élèves ont manifesté sur l'Avenue de l'indépendance et ont même envahi les locaux des ministères de l'enseignement de base et de l'alphabétisation et des enseignements secondaire et supérieur. De la même façon ils se rendent au Premier ministre et y entrent également, pour la première fois. Cette manifestation des élèves en soutien à leurs enseignants intervient dans un moment où le régime est fortement affaibli suite aux révoltes populaires contre la mort de Justin Zongo et surtout aux différentes mutineries militaires.

Les tractations autour de l'itinéraire de la marche de l'ANEB du 11 mars 2011 ont institué, de manière implicite, les territoires de contestations des

étudiants. S'appuyant sur l'article 12 de la loi n°022/97/11/AS 21 octobre 1997 portant liberté de réunion et de manifestations sur la voie publique qui autorise de « mettre fin à toute réunion, tout cortège, défilé, rassemblement sur la voie publique et dans les lieux publics, si le maintien de l'ordre l'exige » par « l'autorité administrative », le maire de la ville de Ouagadougou a tenté de modifier l'itinéraire prévu par les étudiants. Initialement, les étudiants devaient partir de l'Université et y revenir en passant par le Boulevard Charles de Gaulle, l'Avenue du Burkina, l'Avenue Houari Boumédiène, l'Avenue Sangoulé Lamizana et l'Avenue Thomas Sankara. Les autorités ont proposé que le trajet aller puisse s'arrêter à la « Place de la Femme pour la Paix ». Pour le retour, il établit un nouvel itinéraire : qui va de l'Avenue de la Paix, l'Avenue Babanguida et le Boulevard du Charles De Gaulle pour revenir à l'Université. (cf. carte 3).

Carte 3 : « Zone rouge » et conflits autour de l'itinéraire de la manifestation de l'ANEB



Il se lit à travers le trajet du maire une volonté de cantonnement ou de relégation des étudiants dans leurs territoires de contestation des quartiers

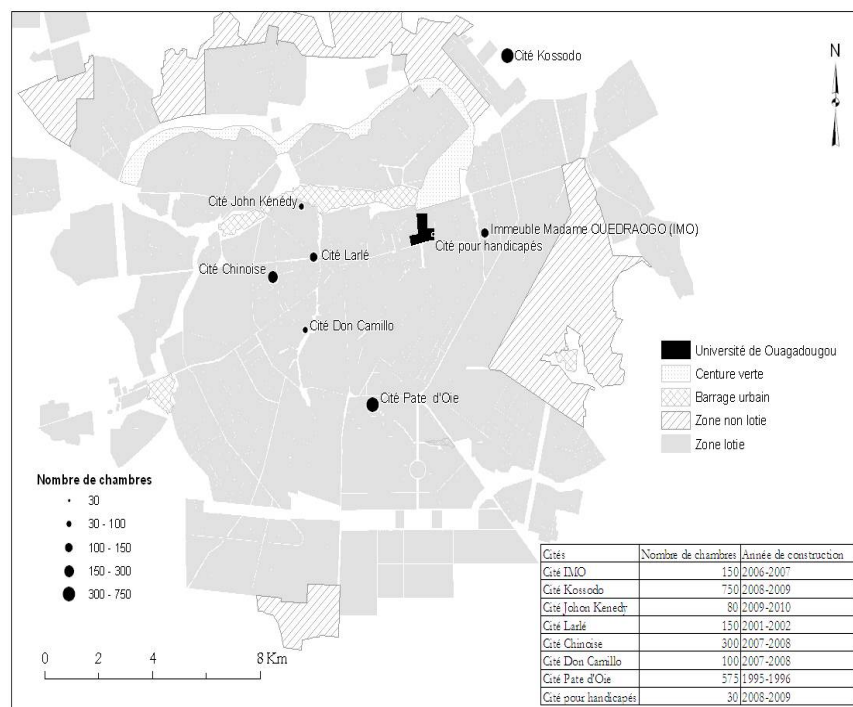
Zogona et Wemtenga. Face au refus de l'ANEB de l'adopter, la manifestation est réprimée à partir de la « Place de la Femme pour la Paix ». Suite à l'affrontement avec les forces de l'ordre, les étudiants regagnent les artères (Boulevard Charles de Gaulle, Avenue Babanguida, circulaire) de « leur territoire ». Le président de l'ANEB dira qu'avant le début de la « marche », il était persuadé que les autorités n'accepteraient pas l'itinéraire de son association. De la même façon, connaissant les modes d'actions des étudiants sur « leur territoire », les autorités pouvaient prévoir le sens de la contestation. Les jeux entre les autorités et l'ANEB concourent à instituer, de manière tacite, des territoires qui s'ajustent au gré des rapports de forces.

Aménagement urbain et logiques de décongestion de l'Université : Dissocier les problèmes sociaux des problèmes académiques

Les jeux entre, d'une part, les autorités (universitaires, municipales et étatiques) et, d'autre part, l'ANEB s'observent aussi à travers la localisation des nouvelles infrastructures de l'université et la réorganisation de la structure estudiantine.

Avec le problème de logement dans la ville de Ouagadougou auxquels les étudiants même boursiers n'échappent pas, une cité d'environ un demi millier de chambres avait été construite en 1992 sur le campus universitaire de Zogona. Par la suite d'autres cités universitaires ont vu le jour, celle de la Patte d'oie en 1996 et la cité chinoise (2007-2008). Suite à la crise de juin 2008,²³ les autorités ont décidé de fermer la cité de Zogona, et de la remplacer par celle de Kossodo (en périphérie) d'une capacité actuelle de 750 chambres. Ces trois cités universitaires publiques (Patte d'oie, chinoise et Kossodo) disposent au total de 1625 chambres ; ce qui représente 76 pour cent des chambres en cités universitaires. Les 24 pour cent de chambres restants se trouvent dans des résidences privées (hôtels, couvents, résidences locatives, etc.) louées par l'Etat pour loger les étudiants si bien que leur nombre fluctuent en fonction des années (Grégoire 2010).

En novembre 2010, le Centre national des œuvres universitaires (CENOU) dénombrait 2162 étudiants logés dans les 2135 chambres des huit cités universitaires²⁴ de la capitale (cf. carte 4).

Carte 4 : répartition spatiale des cités universitaires dans la ville de Ouagadougou

Source: IGB, Enquêtes de terrain (mars à mai 2011); Réalisation: mai 2012

I. SORY

L'absence de transports collectifs efficaces dans la ville en général contraste avec la tendance actuelle à l'éloignement des cités universitaires. Les autorités ont motivé la délocalisation de la seule cité universitaire sur le campus par le souci de trouver des bureaux pour les enseignants dans l'enceinte de l'Université. Pourtant, Adama Baguya, président de l'UGEB de 2007 à 2009, pense, lui, que la coïncidence de la délocalisation de la cité avec l'« érection » d'un mur autour de l'Université et l'instauration du Service de Sécurité Universitaire « correspond à une logique d'atténuer les luttes des syndicats combattifs comme l'ANEB ». ²⁵ Dès 2000, le chancelier d'alors, Alfred Traoré, suggérait l'éloignement des cités universitaires des facultés pour « bouter la politique hors du temple du savoir ». ²⁶ Selon Souleymane Kologo, les sections de l'UGEB ne sont pas contre la délocalisation des cités. Pour lui, l'objectif est de trouver des logements suffisants pour les étudiants avec toutes les « commodités » (restaurant universitaire, eau courante, électricité, etc.) et « les moyens d'accompagnement » (le transport).

Avec l'éloignement des cités, l'ANEB a procédé à une démultiplication de ses structures de base pour être présente dans les cités depuis 2003. En

effet, les cités étaient jusque-là dirigées par les délégués de cité élus sans que l'ANEB ne présente de candidats. Les responsables de ce syndicat justifient cet investissement par le fait que :²⁷

- les étudiants des cités vivent des problèmes spécifiques qui méritent qu'il y ait des structures syndicales pour leur permettent de se « défendre » et, au besoin, de les répertorier pour que le Comité exécutif (CE) puisse les insérer dans sa plate-forme revendicative ;
- les corporations doivent être des relais pour informer les étudiants, dans les cités, sur la position du CE par rapport aux problèmes des étudiants.

Les premières tentatives d'installation de ces corporations ont montré l'enjeu que représente le contrôle des cités. A la cité de Zogona, le Directeur général du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) de 2001 à 2008 – Robert Bibia Sangaré – a opposé une résistance. Le Décret relatif aux franchises et libertés universitaires autorise l'exercice des activités syndicales dans l'enceinte des cités universitaires. Ainsi, si les autorités du CENOU ne sont pas « opposées » à ce que les syndicats y organisent leurs activités pourvu qu'ils en fassent, au préalable, la demande, elles considèrent néanmoins que l'installation d'une représentation de syndicat n'a pas de sens étant donné que « les délégués (élus par les résidents) des cités sont les intermédiaires entre les résidents et l'administration du CENOU pour toutes les questions liées aux conditions de vie en cité universitaire ».²⁸ Pour le président de l'ANEB en 2004-2005, Aly Sanou, l'ANEB « ne dépendra jamais d'un parti politique »²⁹ et, par conséquent, l'ANEB est libre d'avoir des « corporations là où elle estime nécessaire ». L'installation de la corporation de la cité de la Patte d'Oie, en mai 2005, a entraîné un affrontement entre des résidents et les militants de l'ANEB qui s'est soldé par des blessés de part et d'autre.

L'ANEB a aujourd'hui installé des corporations dans les différentes cités. Elle participe également aux élections des délégués élus de cité qu'elle remporte généralement.

La tendance à la délocalisation des cités universitaires ou à leur localisation à la périphérie de la ville de Ouagadougou, si elle ne vise pas qu'à la réduction de la portée des luttes des étudiants, soulève néanmoins des questionnements sur les sites propices pour les Universités du Burkina Faso. En effet, à sa création, l'Université de Ouagadougou était à la périphérie de la ville. Les autres universités publiques de Bobo-Dioulasso (1997), de Koudougou (2005), de Fada N'Gourma (2011) et de Ouahigouya (2011) sont toutes en périphérie des villes respectives. De ces exemples, il est possible de déduire que la volonté des différents gouvernements a été

d'implanter les universités loin du centre. Pouvait-il en être autrement ? Les politiques urbaines, jusque-là appliquées, amènent à répondre par la négative. L'étalement des villes du Burkina Faso essentiellement sous l'impulsion de la « méthode d'aménagement progressif » avec des outils de planification, dont l'efficacité dans le contexte africain reste encore à établir, laisse peu d'espace dans les centres ville pour les grandes infrastructures telles que les Universités. (Sory, *à paraître*).

Conclusion

La localisation de l'Université de Ouagadougou au centre de la ville fait d'elle un site à enjeux politiques à la fois pour les autorités et pour l'Association nationale des étudiants Burkinabé de Ouagadougou (ANEB/Ouaga). Pour les autorités, le débordement des manifestations hors du campus constitue une source de délégitimation du pouvoir, tandis que la proximité de grands artères de l'Université et le soutien des résidents des quartiers de Zogona et de Wemtenga sont des supports permettant aux manifestants d'avoir une emprise politique et sociale sur ces espaces pour construire leurs territoires de contestation.

Des jeux d'acteurs, il apparaît que le « quadrillage », notamment l'instauration de la « zone rouge », « ne peut interdire durablement la scène urbaine à la protestation populaire » (Biehler et Le Bris 2010 : 149). Cette zone n'a pas de sens dans un contexte de graves crises sociopolitiques comme en 1998-2000 ou comme celle du début de l'année 2011.

La délocalisation des cités universitaires, sans nier une tentative d'éloignement des étudiants à la périphérie, révèle surtout les lacunes de planification urbaine à long terme. Toutes les villes universitaires ainsi que les grandes villes dépourvues d'institution universitaire publique (Banfora, Kaya, Dédougou, etc.) n'ont pas prévu et ne prévoient pas dans leur Schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU) – quand il existe – d'espace pour ce type d'infrastructures. Ainsi lorsque le projet d'implantation d'une telle infrastructure voit le jour, il ne peut se concrétiser que là où il existe encore de l'espace, c'est-à-dire en périphérie.

L'analyse des rapports de forces dans la construction de projet commun entre des acteurs peut permettre de prévoir la durabilité de la résultante issue des « négociations » ou des confrontations. Les territoires de répression et de contestation, de ce point de vue, peuvent constituer des marqueurs de ces rapports de forces. Si ces « territoires » au « quotidien » sont rarement abordés dans la littérature scientifique en sciences humaines et sociales, cela est certainement lié en partie à la transversalité des questions qu'ils soulèvent mais tient aussi sans doute également au fait que les rapports de forces entre acteurs sont très « mouvants ».

Dans le même ordre d'idée, avec les mêmes acteurs, si la crise sociopolitique de février à mai 2011 a emporté le Service de Sécurité des Universités, cela ne signe guère la fin de l'ambition des autorités d'assurer la présence d'acteurs coercitifs sur le campus. Etant donné l'existence de la volonté des autorités et de la non abrogation des textes relatifs aux franchises et libertés universitaires qui autorisent sa création, selon les rapports de forces, ce service peut très bien être de nouveau activé, quelle que soit la forme. Aussi, la libéralisation définitive des universités, à travers notamment l'application du système Licence Master Doctorat (LMD), face aux sections de l'UGEB, promet de nouveaux moments de confrontation...

Notes

- † L'auteur remercie Lila Chouli pour certaines informations et ses suggestions.
1. L'Université de Ouagadougou est à moins d'un kilomètre de la zone administrative où se trouve la Radio télévision du Burkina (RNB), le Premier ministre, l'Assemblée nationale, etc.
 2. Née le 27 juillet 1960, l'UGEB est la plus permanente des organisations syndicales estudiantines (Bianchini et Korbéogo, 2008). Ces deux dernières décennies, plusieurs autres syndicats d'étudiants se sont créés dont l'Union nationale de étudiants du Faso (UNEF), l'Union nationale pour la renaissance estudiantine et scolaire (UNARES), le Mouvement des étudiants du Faso (MEFA) et l'Union estudiantine et scolaire du Burkina (UESB). Au regard des résultats des élections de délégués de facultés, d'instituts ou d'Unité de formation et de recherche, la section de l'UGEB de l'Université de Ouagadougou, l'ANEB/Ouaga, est la plus représentative
 3. Avant 1984, le Burkina Faso s'appelait la Haute-Volta.
 4. Les lotissements « commando » doivent leur nom surtout à la rapidité de la parcellisation de la ville sous l'égide de commissions appelées « commando » et dirigées par les Comités de défense de la révolution (CDR) (Le Bris 2000).
 5. Les quartiers relèvent de l'ancien découpage de Ouagadougou. Ils en existaient 66 avec à leur tête des chefs traditionnels sous le Mogho Naaba, roi des mossis. Pour affaiblir les « assises territoriales de ces chefs, le Conseil national de la révolution (CNR) a procédé au redécoupage de la ville en 30 secteurs dirigés chacun par un bureau du CDR » (Marie 1989).
 6. Avec l'aménagement de Ouaga 2000 se développe au Sud de Ouagadougou une nouvelle centralité.
 7. Le CODE, composé de sept organisations syndicales estudiantines dont l'ANEB, a été créé en novembre 1991. Ce collectif s'est disloqué en 1993 et, à part l'ANEB, les autres organisations ont disparu.
 8. Sous la première République (1960-1966) et sous le front populaire (1987-1991), l'UGEB a survécu grâce à la clandestinité et/ou la semi-clandestinité.

9. De 2000 à 2003, les UFR ont été dirigées par des directeurs nommés. A partir de 2003, ils sont désormais élus.
10. La mort le 20 février 2011 de cet élève d'un collège de Koudougou après avoir subi des violences policières provoque des manifestations dans la province très durement réprimées, elles font six morts en trois jours. Bientôt elles s'étendent à tout le pays sous forme émeutière. En parallèle des vagues de mutineries se déclenchent occasionnant de nombreuses violences (décès, blessés, viols, pillages de commerces, etc.). Elles touchent quasiment toutes les garnisons du pays, y compris le régiment de la sécurité présidentielle en avril. Cette mutinerie conduit à la formation d'un nouveau gouvernement et à des changements majeurs dans la hiérarchie militaire (Chouli 2012).
11. Il est à noter que les élections ont été suspendues de 2000 à 2003 et de 2006 à 2009. Sous la refondation de l'Université intervenue à partir de 2000, les indépendants ont remporté les élections de 2004 à l'Institut burkinabé des arts et métiers (IBAM).
12. Entretien avec André Tibiri, Président de l'UGEB de 1997 à 2001, août 2011.
13. Entretien avec André Tibiri, Président de l'UGEB de 1997 à 2001, août 2011.
14. Entretien avec Souleymane Kologo, Président de l'UGEB de 2001 à 2003, Août 2011.
15. Voir *L'Observateur Paalga* n° 7157 du mercredi 18 juin 2008, « Université de Ouaga. Tout baigne... mais dans quoi ? ».
16. Art 10 du projet d'arrêté portant création de la Police spéciale des universitaires.
17. Ce service sera levé après la contestation sociopolitique multidimensionnelle de cette année 2011. Cette mesure en direction des étudiants fait partie de celles annoncées par le nouveau Premier ministre le 28 avril 2011 censées répondre aux revendications des différentes catégories sociales et surtout mettre fin à la crise alors prégnante.
18. A l'Université de Ouagadougou, les syndicats d'étudiants informent leurs militants à travers des passages dans des amphithéâtres et salles de cours entre deux cours ou après avoir demandé la permission à l'enseignant.
19. Propos de Benoit Hazard (anthropologue de l'EHESS) à atelier sur « Actualités de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Afrique », Réseau thématique pluridisciplinaire de 2006.
20. Art. 5 du Décret n° 2006-171/PRES/PM/MESSRS/SECU/MFPRE portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un service de Sécurité des universités.
21. Le 22 novembre 2002, suite à une lutte engagée par l'ANEB contre l'augmentation des frais d'inscription, le président (Méda Bertrand) et cinq militants de cette association ont été arrêtés. Trois d'entre eux dont le président seront condamnés à un mois de prison ferme au procès du 17 décembre de la même année pour, entre autres, organisation et participation à des manifestations illicites, coups et blessures volontaires sur deux gendarmes et destruction de biens publics et privés.
22. Entretien avec Tolé Sagnon, Secrétaire général de la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B), août 2011.
23. Les revendications des corporations (sous sections de l'ANEB) des UFR Sciences exactes appliquées et Sciences de la vie et de la terre ont conduit à la fermeture de l'Université le 27 juin 2008 ce, jusqu'au 1er septembre.

24. Des cités logent plusieurs étudiants dans une même chambre.
25. Entretien avec Adama Baguya, président de l'UGEB de 2007 à 2009, août 2011.
26. *Journal* du Jeudi n°478 du 16 au 22 novembre 2000.
27. Entretien avec Souleymane Kologo, Président de l'UGEB de 2001 à 2003, août 2011.
28. *Sidwaya* du 12 mai 2005, <http://www.lefaso.net/spip.php?article7214>.
29. *L'Observateur Paalga* du 26 mai 2005.

Bibliographie

- Banque mondiale, 1988, *L'éducation en Afrique subsaharienne : pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion*, Washington.
- Bianchini, P., Korbéogo, G., 2008, « Le syndicalisme étudiant, des origines à nos jours : un acteur permanent dans l'évolution sociopolitique du Burkina Faso », *Revue de l'enseignement supérieur en Afrique*, vol. 6, n° 2 & 3, pp.33-60.
- Biehler, A., Le Bris, E., 2010, « les formes d'opposition aux pouvoirs de la ville à Ouagadougou », in Hilgers, M., et Mazzocchetti, J.,(éds), *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire : le cas du Burkina Faso*, Paris : Karthala, pp. 133-150.
- Boyer, F., 2010, « Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des ouagalais : vers une insertion urbaine ségréguée ? », in Bertrand, M., *Mobilité, pauvretés : les villes interrogées*, *Revue tiers monde*, pp. 47-64.
- Chouli, L., 2012, *Burkina Faso 2011. Chronique d'un mouvement social*.
- Chouli, L., 2009a, « Le néolibéralisme dans l'enseignement supérieur burkinabé », *SavoirAgir*, pp. 119-127.
- Chouli, L., 2009b, « La domestication des étudiants du campus de Ouagadougou : la crise de juin 2008 », *Revue de l'enseignement supérieur en Afrique*, vol. 7, n° 3, pp. 1-28.
- Diouf, M., 2002, *L'endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions de Bretton Woods*. Paris, L'Harmattan.
- Grégoire, C., 2010, Effets de la crise universitaire au Burkina Faso : analyse des conditions de vie et d'études des étudiants de l'université de Ouagadougou, mémoire de Master 1 en Géographie, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Le Bris, E., 2000, « Ouagadougou : de l'immobilisme à l'entropie », in Dureau, F., (coord.), Dupont, V., Lelièvre, E., Lévy, J.P. et Lulle, T. *Métropoles en mouvement : une comparaison internationale*, Anthropos, pp. 381-392.
- Loada, A., 1999, Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après-Zongo, *Politique africaine*, n° 76, pp. 136-150.
- Marie, A., 1989, « Politique urbaine : une révolution au service de l'État », *Politique africaine*, pp. 27-38.
- Ouattara, A. et Somé, L., 2009, La croissance urbaine au Burkina Faso, Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, INSD.

- Prat, A., 1996, « Ouagadougou, capitale sahélienne : croissance urbaine et enjeu foncier », *Mappemonde*, pp. 18-24.
- Saba, A., 2007, « Crise de l'enseignement supérieur en Afrique francophone : le cas du Burkina Faso », in Olukoshi, A., Diarra, M.C., (dir) *Enjeux du financement et de la planification de l'éducation en Afrique : ce qui marche et ce qui ne marche pas*, ADEA et CODESRIA, pp. 9-17.
- Sory, I., Dynamique spatiale de l'habitat et gestion des déchets solides à Ouagadougou, thèse de géographie en cours (soutenance en 2012), université de Ouagadougou et université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Zeilig L. et Dawson M. 2008, 'Introduction: Student Activism, Structural Adjustment and the Democratic Transition in Africa', *Revue de l'enseignement supérieur en Afrique*, vol. 6, n° 2 & 3, pp. 1-31.